

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE ROMANECHÉ-THORINS  
-----

6-LIB.PUB.2022/0132

**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT  
du 12 décembre 2022**

Portant modification du stationnement sur la route  
de la Gare, RD 486.

**LE MAIRE DE ROMANECHÉ-THORINS,**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-2 ;

VU le code de la route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5<sup>ème</sup> partie - signalisation  
d'indication ;

**Considérant**, Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules route de la Gare,  
RD 486, depuis l'intersection avec la rue de la Passerelle sur une longueur de 25 mètres du coté  
droit et d'une longueur de 20 mètres du coté gauche.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit depuis l'intersection sur les longueurs indiquées par la  
signalisation.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction  
interministérielle - livre I - 5<sup>ème</sup> partie - signalisation d'indication - sera mise en place  
par la commune et à sa charge.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté prendront effet le jour de  
la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme  
gênant au sens des dispositions du Code de la Route.

**ARTICLE 5** M.le Maire de la commune de Romanèche-Thorins M. le Président du Conseil  
Général de Saone et Loire, Mr le Commandant de Gendarmerie de La Chapelle de  
Guinchay, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Macon,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire pour avoir été

reçu à la Préfecture le 11/12/22

et publié, affiché ou notifié le 11/12/22

Le Maire, Y. VACHER



Romanèche-Thorins, le 12 décembre 2022  
Le Maire,

Yannick VACHER

